

	<p><b>Lettre d'information municipale</b></p> <p><b>N° 5</b> <b>Juin 2023</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Mairie</b></p> <p style="text-align: center;">1 place de la mairie – AUNAC 16460 AUNAC-SUR-CHARENTE Tél 05 45 22 24 38 <a href="mailto:mairie.aunacsurcharente@orange.fr">mairie.aunacsurcharente@orange.fr</a> <a href="http://www.aunac-sur-charente.fr/">http://www.aunac-sur-charente.fr/</a> lundis et mercredis Les après-midi des mardis, jeudis et vendredis</p>
---	---	--

### **Le Maire**

Cette année la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune baisse de 8300 €. Au bénéfice de communes comme Cognac, Angoulême, Barbezieux, ou autres qui voient la leur augmenter. Nous avons donc envoyé une réclamation aux services de la préfecture et des finances publiques pour connaître le mode de calcul et les critères d'attribution de cette dotation. Nous attendons leur réponse. Nos marges de manœuvre sont de plus en plus limitées, contraintes entre les dépenses obligatoires, les charges nouvelles, et la baisse des dotations de l'Etat.

Sur le budget 2023, nous avons encore fait le choix de ne pas augmenter la part communale des taxes (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises). Mais ces impositions augmenteront tout de même car l'Etat a choisi de relever la base fiscale de la taxe foncière de 7.1% et la cotisation foncière des entreprises de 4,3%. La taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires.

A l'heure où nous rédigeons cette lettre communale, les travaux de sécurisation de la route départementale D27, passant devant l'école, ont commencé. C'est l'entreprise Stéphane Cheminade qui effectue les travaux, avec un suivi de l'Agence départementale d'Aménagement d'Aigre. Courant Septembre les écluses seront végétalisées.

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de "Coeur de Charente" a été définitivement adopté par vote du conseil communautaire en date du 27 avril 2023. Désormais, les documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, droit d'aliénation, etc...) seront instruits à Mansle par un service nouvellement créé au sein de la communauté de communes et non plus par la Direction Départementale des Territoires de Confolens. Alors qu'auparavant, ce service était financé par l'Etat, ce changement aura un impact financier pour les communes car elles devront en financer le fonctionnement (abonnement plus un coût à l'acte).

Le projet de terrain multisports, installé en lieu et place de l'un des deux terrains de tennis, fait l'objet de demandes d'aides auprès du département et de l'Agence nationale du sport. Les plans sont réalisés, nous attendons l'accord des subventions pour commander l'installation auprès du fournisseur.

La toiture de l'ancienne mairie et de la salle des fêtes de Chenommet va faire l'objet d'une rénovation complète.

La commune a acheté un broyeur d'accotement neuf pour équiper le tracteur acquis l'année précédente. Pour la première fois, ce sont donc les employés communaux qui vont faucher les abords des voies communales, en remplacement de l'entreprise prestataire qui effectuait ce travail auparavant. Cet investissement sera rentabilisé sous deux à trois ans, sachant que nous prévoyons deux passages par an : un au printemps et un en fin d'été (au lieu d'un seul auparavant au printemps).

En ce début de période estivale, profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager, le bonheur de découvrir. Bonne lecture à toutes et tous.

*Didier Champaloux*

### **Budget 2023**

Le budget primitif de la commune pour 2023 a été voté le 27 Mars par le conseil municipal. Avec un effort maintenu pour l'entretien des voiries, pour l'équipement matériel des agents communaux, les économies d'énergie, l'entretien des bâtiments communaux.

Il a été préparé en anticipant une augmentation maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement, la réalisation d'investissements indispensables.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 492 228 €. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 000 396 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 965 896 €.

Lors de la réunion du conseil municipal d'Aunac sur Charente du 27 mars 2023 consacrée au budget, il a été décidé de ne pas augmenter la part communale des taux d'imposition 2023.

*(D'ailleurs, la commune d'Aunac n'a pas relevé le taux de ses taxes depuis 2017).*

Le niveau reconduit est donc le suivant : Taux Foncier Bâti : 39.74 % - Foncier Non Bâti : 47.89 % - Cotisation Foncière des Entreprises : 22.42 %.

Mais cette année, la loi de finances rectificative a acté une évolution des bases fiscales des taxes foncières de 7,10 % et de Cotisation Foncière des Entreprises de 4,3 %.

Le conseil communautaire de notre CdC réuni le 30/03/2023 a également décidé de ne pas relever le taux de ces taxes.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) collectée par la CdC et reversée à Calitom se montera en 2023 à 2 946 130,35 € (contre 2 764 068,35 € en 2022).

### **Nos investissements prévus**

Pour l'année 2023, les principaux investissements prévus par le conseil municipal:

– Terrain multisport : l'horizon 2024 des jeux olympiques en France favorise les initiatives d'installation d'équipements sportifs dans les communes par des subventions de l'Agence Nationale du Sport. La commune a donc demandé des aides pour installer un terrain multisport sur le stade à l'emplacement de l'un des deux terrains de tennis. Ce nouvel équipement sera à disposition des associations, des enfants de l'école, et des habitants de la commune.

– Remplacement des sources d'éclairage : le remplacement des sources de l'éclairage communal par des modèles à leds a été commandé au syndicat d'électricité. En parallèle de cette démarche, des demandes d'aides ont été effectuées (en particulier le Fonds vert). Selon l'évolution des coûts de l'énergie et incluant les aides, le retour sur investissement pourrait être envisagé sur une période de deux ans seulement.

– Toiture de l'ancienne mairie-salle des fêtes de Chenommet : un souci sur des pierres de la cheminée qui sont tombées nous a permis, en allant sur le toit, de constater le mauvais état général des tuiles. La charpente étant en parfait état, il a été décidé de remplacer les liteaux et les tuiles, en ajoutant un voile de sous-toiture. Les travaux sont commandés et devraient être réalisés avant cette fin d'année.

### **Voirie**

#### **Travaux annuels :**

Les travaux annuels de goudronnage des voies communales sont commencés depuis la dernière semaine de mai. Cette année, ils sont réalisés par l'entreprise Bernard TP (qui a remporté le marché à la communauté de communes pour une durée de trois ans).

Tous les ans, nous maintenons un effort d'entretien de notre voirie pour la conserver dans le meilleur état possible, selon nos moyens. Cette année nous avons commandé pour un montant de 21 828 €, en bénéficiant du Fonds Départemental d'Aide aux Communes.

#### **Campagne de fauchage**

Réalisé dans le passé par une entreprise prestataire, pour la première fois cette année, le fauchage des accotements des voies communales est réalisé par nos agents. Ceci grâce au nouveau tracteur acquis l'année passée et à l'achat cette année d'une "banquetteuse" neuve. Contrairement à ce qui se pratiquait auparavant avec le prestataire qui ne faisait qu'une passe annuelle, nous prévoyons de faire une passe au printemps et une passe supplémentaire en fin d'été.

#### **Sécurisation routière rue des écoles**

Une campagne de mesure réalisée en Septembre 2022 a confirmé des vitesses excessives sur la route départementale 27 passant devant l'école. Ce dont chacun d'entre nous était convaincu. Il a été décidé de ralentir les véhicules avec l'installation de deux dispositifs : coussins berlinois devant l'école et écluses proches du carrefour avec l'allée des Grands champs.

Le dispositif a été conçu et les plans réalisés par le cabinet spécialisé BETG d'Aigre en liaison avec l'ADA, (anciennement l'Equipement). Le report des dimensions et le tracé sur le terrain ont été effectués et validés par un agent de l'ADA, conformément aux plans. Parmi les contraintes, nous avons les multiples sorties de propriétés sur cette voie, nous empêchant d'espacer davantage les écluses, sachant qu'il fallait aussi qu'elles soient situées à peu près à mi-chemin sur le segment de droite de la RD27 devant l'école pour "casser" la vision de grande ligne droite. Les coussins berlinois plutôt qu'un plateau ont été choisis pour limiter la nuisance sonore aux riverains. Correspondant aux orientations actuelles, les écluses sont constituées par une bordure et un terre-plein qui sera végétalisé à l'automne.

Dans la mesure où il s'agit de la sécurité aux abords de l'école, dans le cadre des amendes de police du maire, le coût des travaux est subventionné à hauteur de 50% par le conseil départemental. Ces derniers ont été confiés à l'entreprise locale Stéphane Cheminade. Les végétaux seront fournis par les Ets Déchant à Chenommet.

#### **Interdiction traversée d'Aunac aux véhicules de gros tonnage**

Les travaux de la bretelle de raccordement de la D737 en provenance de Romefort à la RN10 à Mansle avancent et devraient se terminer vers fin septembre avec une mise en service prévisionnelle en fin d'année. Ensuite, conjointement avec Saint-Front, la commune fera valoir sa demande d'interdiction de la traversée d'Aunac aux véhicules de plus de 3,5 tonnes (sauf livraisons). Ces véhicules seront alors déviés vers Mansle à partir de Romefort (côté Saint Front) et vers Mansle à partir des Maisons rouges (côté Aunac-Chenon).

## **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Lors de l'assemblée du conseil communautaire du 27 avril 2023, le conseil a définitivement adopté le plan local d'urbanisme intercommunal. Son application a pris effet à partir du 25 Mai 2023.

Toutes les demandes touchant l'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, droit d'aliénation ... ) sont donc désormais traitées par un nouveau service à la communauté de communes dans ses locaux de Mansle et non plus par le service urbanisme de la sous-préfecture de Confolens.

**Le dépôt de tout dossier d'urbanisme est à privilégier par voie électronique, via le lien suivant :**  
**<https://sve-coeurdecharente.sirap.fr/#/016023/connexion>**

Parmi les changements, il faut noter que :

- les clôtures devront obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable,
- les certificats d'urbanisme informationnels sont supprimés,
- la commune pourra faire valoir un droit de préemption lors des transactions foncières,
- ce service aura un coût à l'acte pour la commune (= charge supplémentaire !) car l'instruction des dossiers ne sera plus assurée par les services de l'Etat.

## **Ressources en eau**

La préfecture a renouvelé un arrêté du 23 février 2023 à compter du 1 Juin 2023 à 8H00 jusqu'au 15 octobre 2023, portant interdiction de remplissage des plans d'eau et interdiction des manœuvres de vannes dans le département de la Charente.

## **Gérer vos biens immobiliers**

Le service « Gérer mes biens immobiliers » s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers.

Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration

Ce nouveau service numérique « Gérer mes biens immobiliers » est offert aux usagers propriétaires, particuliers et professionnels (personne morale), depuis le 2 août 2021 et accessible depuis votre espace sécurisé sur **[www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr)**.

Désormais, tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), consulter l'ensemble de ses biens bâtis sur le territoire ainsi que leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, numéro de lot...).

À terme, ce service permettra de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux, de dématérialiser les déclarations foncières, de liquider les taxes d'urbanisme, de déclarer l'occupant des locaux d'habitation ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location

## **SIVM - Ecole**

Le préau a enfin vu le jour à l'école des Ondines d'AUNAC. La rentrée de septembre 2023 sera pour nous tous l'occasion de modifier les modalités de fonctionnement de la régie.

En effet, le conseil syndical a validé l'achat d'un logiciel de gestion des temps périscolaires et de la tarification qui en incombe. Désormais, le paiement des factures périscolaires (cantine et garderie) pourra se faire par prélèvement, par virement mais aussi en numéraire en bureau de tabac (Le bar « O Ch'ti Benezé » d'AUNAC est habilité) en présentant le QR code présent sur la facture.

Et nous avons bon espoir de voir rouvrir en septembre la 4<sup>ème</sup> classe qui avait été fermée en 2015. En effet, la fermeture de l'école de St FRONT, rapatriant de fait des élèves sur AUNAC et faisant ainsi gonfler nos effectifs, associé à la volonté du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) d'avoir des structures à 4 classes minimum en milieu rural devraient nous y conduire dès la rentrée de septembre prochain. À confirmer car cela n'est toutefois pas encore acté !

*le président, Nicolas QUERAUX*

## Eclairage public

Pour faire face à l'explosion des coûts de l'énergie, le conseil municipal d'Aunac sur Charente a décidé par délibération, en date du 20 Février 2023, de modifier les horaires de l'éclairage nocturne sur l'ensemble de la commune.

Les nouveaux horaires sont donc dès cette date :

- Coupure complète d'été du 12 Avril au 31 Août inclus,
- Coupure les samedis et dimanches le matin,
- Coupure le matin pendant les périodes des vacances scolaires.

Sinon, le reste du temps :

- Allumage le matin à 06h30 et extinction le soir à 21h30,

La commune a passé commande au syndicat d'électricité (SDEG) pour une rénovation globale de l'éclairage public en remplaçant les anciens éclairages par des modèles à leds.

La mise en place de ces nouveaux horaires et le remplacement des sources d'éclairage généreront une réduction estimée de la facture d'énergie affectée à cette fonction de plus de 80%.

Pour le remplacement des éclairages, la commune a demandé une aide spécifique de l'état dédiée à la transition écologique.

## Fibre optique

Un certain nombre d'administrés interrogent la mairie pour des problèmes de raccordement à la fibre, car les techniciens dépêchés par les opérateurs indiquent parfois ne pas pouvoir effectuer le branchement et leur demandent de prévenir la mairie.

Notre communauté de communes est adhérente de "Charente numérique", ce dernier étant le syndicat en charge du déploiement de l'infrastructure physique sur le domaine public. Le financement est assuré par des fonds publics.

Le raccordement de votre domicile sera alors effectué, financé par Charente Numérique. Il ne vous sera pas facturé.

En revanche, la construction ou la réparation des fourreaux permettant l'accès au Point de Branchement Optique (PBO) reste à la charge du particulier, y compris sur le domaine public.

Par délibération en date du 20/10/2022, les élus de Charente Numérique ont voté une facturation forfaitaire de 1300€ au particulier, en cas de raccordement sur le domaine public à moins de 150 mètres.

Si cette solution ne convient pas à l'usager, ce dernier a toute latitude pour faire appel à une entreprise de travaux publics ou à un opérateur de son choix.

Donc si votre opérateur, lors de sa venue, dit ne pas pouvoir vous raccorder, vous devez vous adresser directement à Charente Numérique, et en aucun cas à la mairie.

Le numéro d'appel est le 0806 806 006

Tout cela évidemment si votre logement est déclaré « raccordable », et que le service est ouvert dans votre zone. Ceci peut être vérifié sur le site de Charente numérique via le lien suivant : <https://www.nathd.fr>

## Projet Eolien Aunac-Chenon-Moutonneau

Une demande d'autorisation environnementale a été déposée par la société IBERDROLA DÉVELOPPEMENT RENOUVELABLE en vue de construire un parc éolien sur les communes de Moutonneau, Aunac-sur-Charente et Chenon (4 aérogénérateurs et 1 poste de livraison).

Une enquête publique a eu lieu du 18 novembre au 17 décembre 2022.

Le conseil municipal dans sa séance du 5 décembre 2022 a émis à la majorité un avis défavorable à ce projet.

La commission urbanisme et environnement de la communauté de communes a rejeté le projet à l'unanimité moins une abstention. Le conseil communautaire s'est prononcé défavorablement à son tour le jeudi 15 décembre 2022.

Le rapport et les conclusions émises par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique et conformément aux dispositions de l'article R.123-21 du code de l'environnement, sont à la disposition du public à la mairie d'Aunac sur Charente jusqu'au 17 décembre 2023 (à consulter sur place pendant les horaires d'ouverture de la mairie).

Par décision en date du 10 Mai 2023, la préfète de la Charente a pris un arrêté portant refus de la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Iberdrola Développement Renouvelable pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Chenon, Moutonneau.

A partir de cette date, l'arrêté est affiché dans chacune des mairies concernées pendant la durée légale de un mois.

## Projet du village seniors

Depuis l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'équipe municipale s'affaire à relancer le projet.

La situation est d'autant plus délicate que les coûts de la construction ont considérablement augmenté selon deux paramètres : l'inflation et le changement de réglementation thermique, les constructions relevant maintenant de la nouvelle réglementation thermique (+30% du coût de la construction à elle seule).

### Panneau pocket

Rappel : Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes. N'hésitez pas à télécharger gratuitement cette application sur votre smartphone à partir de "PlayStore", "AppStore". Il reste des notices explicatives à la mairie.

A partir d'un navigateur internet, sur ordinateur personnel, vous pouvez aussi retrouver les informations d'Aunac en utilisant l'adresse suivante : <https://app.panneaupocket.com/>

### Les congés d'été - service public de la mairie et de l'agence postale

Les permanences de la mairie et de l'agence postale ne seront pas assurées le samedi 15 juillet et le lundi 14 août.

### Les associations

#### ... Don du sang

Mercredi 30 août à la salle des fêtes d'Aunac à partir de 16h30

#### .. Les amis de Bayers en Charente

L'association, qui était en sommeil, a trouvé en la personne de M.Favennec, nouvel habitant de Bayers, l'organisateur d'une série de conférences publiques et gratuites, dans le cadre d'une université d'été. Ces conférences, d'une durée de 45 mn environ, accessibles à tous, auront lieu dans l'église Notre-Dame de Bayers (sous réserve des demandes d'autorisations en cours).

Les thèmes et les dates prévues sont indiquées dans le tableau des manifestations en fin de cette lettre.

#### ... Apprendre en s'amusant en Nord Charente

L'association Apprendre en s'amusant Nord Charente a débuté les animations à destination des enfants depuis le début 2023. Ce sont ainsi, pour chaque atelier, une quinzaine d'enfants habitants Aunac et les communes aux alentours qui ont pu s'initier au bowling, au cirque et au Hip Hop. Depuis Mai, le sport a laissé place à la science, puisque une série d'ateliers autour de la préservation de la ressource en eau sur notre territoire est proposée jusqu'en Septembre. L'association travaille sur un projet de programmation annuelle de Multi activités pour la rentrée scolaire. Pour suivre nos actualités, notre page Facebook : Apprendre en s'amusant Nord Charente. Pour nous écrire : [apprendreensamusantnc@gmail.com](mailto:apprendreensamusantnc@gmail.com).

*Associativement, Mme Rocheron, Présidente*

#### ...Association théâtrale « Les Zygs'enscène »

Les membres de l'association préparent une pièce théâtrale. Les répétitions se succèdent le lundi soir chaque semaine à la salle des fêtes.

Les dates des premières représentations sont fixées les 24 et 25 novembre 2023 à Aunac.

Nous espérons vous voir nombreux pour nos « premières ».

Contact : Marie Lise Rainereau 06 19 94 75 76 [marielisereinereau@yahoo.fr](mailto:marielisereinereau@yahoo.fr)

#### La benne à cartons

Elle a été déplacée sur le parking de la coop Océalia (à proximité de la déchetterie).

Elle est située au fond, derrière le bâtiment gris. Cette benne servira à financer les actions mises en place par l'association "apprendre en s'amusant" : proposer aux enfants et à leurs familles des animations d'initiation à visée "Culturelle, scientifique, artistique et multisport" (calendrier des actions sur les réseaux et en mairie).

Merci de mettre uniquement cartons pliés et papiers (PAS DE PLASTIQUE).

Lorsque la porte est fermée, merci de ne pas essayer de l'ouvrir car la benne est pleine.

### Les manifestations à venir

15 juin	sur la journée au Moulin d'Aunac	sortie des Peintres du Fontaniou, - visite libre et gratuite, organisé par l'Eclaireur
24 juin de 10h à 12h	Station d'épuration Aunac	Visite de la station d'épuration d'Aunac pour les familles – 15 personnes maximum- gratuit Inscription 06 10 12 43 73
28 juin 14h et 15h30	Station d'épuration Aunac	Atelier autour de l'eau et visite de la station – enfants de 7 à 12 ans – 2 euros – inscriptions au 06 10 12 43 73
1 <sup>er</sup> juillet	La côte à Chenommet	Fête poney club.
14 juillet	la place de la Mairie	bal avec restauration et buvette organisé par le comité des fêtes d'Aunac



20 juillet à 18h30	à l'église de Bayers	conférence gratuite sur l'intelligence artificielle, par Emmanuel Bacry (directeur de recherche au CNRS), organisée par l'Association les Amis de Bayers en Charente
27 juillet à 18h30	à l'église de Bayers	conférence gratuite sur l'art roman, par Denis Favennec (historien d'art), organisée par l'Association les Amis de Bayers en Charente
3 août à 18h30	à l'église de Bayers	conférence gratuite sur le thème "Villes et campagnes", par Jean-Michel Dauriac, géographe, organisée par l'Association les Amis de Bayers en Charente
10 août à 18h30	à l'église de Bayers	conférence gratuite sur l'astronomie, avec observation dans la soirée, par Laurent Sartre, physicien, organisée par l'Association les Amis de Bayers en Charente
12 au 15 août	place du champ de foire	frairie annuelle organisée par le comité des fêtes d'Aunac – manifestations à confirmer par le comité des fêtes
17 août à 18h30	à l'église de Bayers	conférence sur Jean de La Fontaine et les écrivains à la campagne, par Yves Le Pestipon, président de l'Académie de Toulouse, organisée par l'Association les Amis de Bayers en Charente
26 août	Sur les hauteurs de Bayers	course cycliste organisée par l'association des Guidons manslois
26 août	La côte à Chenommet	Repas spectacle au poney club
22 septembre	Ecole d'Aunac	Cinéma de plein air et observation des étoiles, organisé par les écoles
20 octobre	à la salle des fêtes, terrain de foot, champ de foire d'Aunac	Dialogues en territoire, organisé par Espace Mendes France et la commune
24 et 25 novembre	à la salle des fêtes d'Aunac	2 représentations théâtrale, organisées par l'association Zygs'enscène
Date à venir	à la salle des fêtes d'Aunac	théâtre organisé par l'ecla

### RAPPEL : Plan Communal de Sauvegarde et RGPD

Depuis fin 2020, la commune a débuté un processus de mise aux normes concernant la confidentialité et la protection des données personnelles (RGPD).

En parallèle, un nouveau Plan Communal de Sauvegarde est en cours d'élaboration, consécutif à la fusion des communes Aunac-Bayers-Chenommet. Ce plan prévoit de disposer d'une liste avec l'identité et les coordonnées des personnes dépendantes ou vulnérables, afin de pouvoir les secourir en cas de danger avéré. Mais le RGPD oblige à ce que l'inscription sur cette liste soit une démarche volontaire des administrés eux-mêmes. Ils disposeront également d'un droit d'accès, de modification, de suppression de leurs données personnelles qui seront enregistrées sur cette liste.

---

Attestation à compléter et à retourner en mairie.

Je soussigné(e) M./ Mme : .....

Adresse : .....

Adresse : ..... 16460 Aunac-sur-Charente

Numéro de téléphone : ... ..

Ayant connaissance des dispositions de l'article 9 du Code Civil et de l'article 6 du RGPD, aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée et qui s'opposent notamment à la divulgation de tout élément de vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci.

Autorise la commune d'Aunac sur Charente à recevoir les informations de mon identité personnelle afin de renseigner le plan communal de sauvegarde.

Fait à Aunac sur Charente, le ...../...../.....

Signature

---